



ÉCOLE SECONDAIRE DU
TRIOLET

CODE DE VIE 2026-2027

CONTRÔLE DES ABSENCES (surveillants d'élèves)

Les parents sont invités à se rendre sur Mozaïk portail pour déclarer et motiver toute absence de leur enfant :

<https://portailparents.ca>

Au besoin, il est possible de laisser un message :

1^{re} et 2^e secondaire : 819 822-5388, poste 86498

trioletencadrementpav1@cssrs.gouv.qc.ca

3^e, 4^e et 5^e secondaire : 819 822-5388, poste 86499

trioletencadrementpav2@cssrs.gouv.qc.ca

Absences motivées, non motivées ou avec motif non valable

Selon la loi sur l'instruction publique (art. 17 et 18), **les parents doivent prendre les moyens nécessaires** pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire. Les parents ont la responsabilité d'aviser l'école de l'absence de leur enfant. Toute absence devra être **motivée dans les 24 h** suivant l'absence sinon, elle sera considérée comme non motivée. **Il est à noter qu'un élève dont l'absence est motivée ou un élève en suspension externe n'ont pas le droit de se présenter à l'intérieur de l'école ou sur les terrains de l'école et ne bénéficiera d'aucun service pédagogique en ligne.**

Lorsqu'un élève s'absente et que l'absence est motivée, il est de sa responsabilité de discuter avec ses enseignants, au plus tard le cours suivant l'absence, afin d'établir les modalités de reprise de temps, de travaux et d'évaluation. La note zéro sera accordée pour les évaluations, travaux et devoirs non faits ou non remis lors de toute absence non motivée ou absence avec motif non valable.

Note importante

Depuis quelques années, plusieurs familles décident de prendre des vacances sur temps de classe. C'est un choix qui appartient aux parents, mais que l'école n'appuie pas. Conséquemment, l'élève qui s'absente ne bénéficiera d'aucun service additionnel (ex. : rattrapage supplémentaire, notes de cours, planification personnalisée, cours en ligne, suivi TEAMS, etc.) avant ou après son départ.

Conséquences pour une absence non motivée

Toute absence non motivée par les parents dans les 24 heures suivant l'absence, entraîne les conséquences citées plus bas ainsi que la note zéro pour les évaluations, travaux et devoirs non faits ou non remis lors de cette absence.

**** Il y aura une gradation dans les conséquences qui seront appliquées pour les absences non motivées cumulatives des élèves (retenue du midi, du soir, copies, rattrapages obligatoires, travaux communautaires etc.)**

Retards non motivés (cumulés dans toutes les matières)

Les parents sont avisés des retards via Mozaik parents.